

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 18

votants : 19

l'An deux mille vingt-six,
le 27 avril 2026 à 17 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvain BELIN, M. Saïd EL ATTAR, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, Mme Agnès HERNANDEZ, M Florent OLLIER, Mme Annie LE HE, Mme Louisa DOUZELET, M Joseph VINOLO, Mme Hélène AULAGNER, M. Pierre MATHON, Mme Valérie CESSNAT-BORIE, M Bruno DIVOL, Mme Barbara BOUVAREL, M Jean-Luc POINAS.

Absents : Mme Laure ESNEE (procuration à Cyril GILLES)

Secrétaire de séance : Mme Aline GUYONNAUD

Délibération n°2026 – 60

OBJET : Autorisation d'entamer les démarches pour une déclaration d'utilité publique pour la sécurité du stade

Monsieur le Maire explique que cette DUP est prise en raison de problèmes de sécurité, le but étant de créer un parking pour les activités sportives, alors qu'actuellement le stationnement est anarchique (parcelle C209). Pour M MATHON c'est toujours la négociation qui s'impose et celle-ci n'a pas été suffisante selon lui, auprès de la famille concernée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 4 ABSTENTION (P. MATHON, Mme V. CESSNAT-BORIE, B. DIVOL, B. BOUVAREL) et 15 POUR :

- Autorise la déclaration d'utilité publique sur la parcelle C209.
- Mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches dans cette affaire.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.*

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD

Le Maire,
M. Edouard CHAULET

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260427-2026_60-DE
Reçu le 30/04/2026